



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

COLLECTE DE MATIÈRES
ORGANIQUES

P. 3

Vol. 9 - N°2
12 AVRIL 2019



Printemps 2019

RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 11





Vol. 9 - N°2
12 AVRIL 2019

03

GRAND
DOSSIER

05

ACTUALITÉS

08

PRÉVENTION

11

BEAUHARNOIS
VOUS ANIME
(BVA)

13

CALENDRIER
AIDE-MÉMOIRE

15

RÉSUMÉ
DES AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

Enfin, le printemps est à nos portes. Je tiens à vous remercier pour la compréhension et la tolérance que la plupart d'entre vous ont eues à l'égard des rigueurs de l'hiver très particulier que nous avons connu cette année. Quand on parle de changements climatiques, ça ne concerne pas uniquement le réchauffement de la planète, mais aussi tous ces aléas que dame Nature nous a fait vivre cet hiver avec ses gels et dégelés de courtes périodes, ses mélanges de précipitations pluie - neige - verglas, ses forts vents rendant les chaussées glacées et cahoteuses, etc. Nos équipes ont travaillé d'arrache-pied pour dégager les rues, les trottoirs, les bornes-fontaines et les puisards. Notre personnel de bureau a aussi été largement sollicité pour répondre à vos questions et vous informer de l'avancement des travaux.

Finalement, un merci spécial aux citoyens qui ont pris le soin de nous aider en déneigeant la borne-fontaine près de chez-eux, en déglaçant le puisard à proximité de leur maison, en respectant le stationnement de nuit, en évitant de déposer la neige sur la voie publique et j'en passe. Ceci étant, nous devons faire un bilan de l'ensemble des situations que nous avons vécues pour partager avec nos consœurs et confrères des autres villes afin de nous aider à améliorer nos méthodes de travail et à déterminer quels équipements pourront être requis afin de faire face aux nouvelles réalités hivernales.

Avec l'arrivée de la nouvelle saison viennent de nouveaux projets que je pourrai dévoiler dans la prochaine édition du BVI. Au plaisir !

Bruno Tremblay - Maire



HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

ÉTÉ - Du 16 mai au 8 septembre 2019

Judi _____ 8 h à 16 h 45
Vendredi _____ 8 h à 16 h 45
Samedi _____ 8 h à 16 h 45
Dimanche _____ 8 h à 12 h 45

HIVER - Du 9 septembre 2019 au 13 mai 2020

Judi _____ 9 h à 15 h 45
Vendredi _____ 9 h à 15 h 45
Samedi _____ 9 h à 15 h 45

GRAND DOSSIER

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La MRC de Beauharnois-Salaberry, en collaboration avec les villes qu'elle dessert, souhaite réduire le volume de déchets enfouis chaque année en détournant les résidus alimentaires et les résidus verts de l'enfouissement. Cette initiative permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui contribuent grandement aux changements climatiques.

La campagne de sensibilisation sous la thématique *Chaque jour J'le fais* incite les citoyens à changer leurs habitudes de gestion des matières résiduelles dans l'objectif de réduire l'impact collectif sur l'environnement.

DÉBUT DE LA COLLECTE 30 SEPTEMBRE 2019

Voici des exemples de matières acceptées dans le bac brun :

- Les résidus de fruits et de légumes ;
- Les os, le gras, les carcasses et tous les résidus de viande, de poisson et de fruits de mer ;
- Les restes de plats et les aliments périmés ;
- Le papier journal et le carton souillé ;
- Les résidus de jardins, les feuilles et les mauvaises herbes.

Demeurez à l'affût des prochaines communications à venir sur Facebook et notre site Internet



Des bacs bruns seront aussi fournis aux industries, aux commerçants et aux institutions pour leur permettre de participer à la collecte.





CHAQUE JOUR
J'le fais

JLEFAIS.COM

MRC de
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

DÈS LE 30 SEPTEMBRE 2019 DÉBUT DE LA COLLECTE DU BAC BRUN À VOTRE PORTE

Une nouvelle collecte régionale pour composter
les résidus alimentaires et les résidus verts

POUR TOUT SAVOIR, ASSISTEZ À L'UNE DES
2 SÉANCES D'INFORMATION

Le jeudi 13 juin 2019

Première séance 14 h (60 min.)
Deuxième séance 19 h (60 min.)

Hôtel de ville (Salle du conseil municipal)

660, rue Ellice
Beauharnois

Pour information : 450 225-5055
environnement@mrc-beauharnois-salaberry.com



SAVIEZ-VOUS ?

Les citoyens de plus de 400 municipalités
partout en province utilisent déjà le bac brun.

**Avant le 30 septembre, chaque résidence
recevra un bac brun pour la collecte dans
lequel se trouvera :**

- un mini-bac de cuisine ;
- un guide pratique pour toutes
les informations sur la collecte;
- un aide-mémoire à conserver.



ACTUALITÉS

PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME

Pour éviter d'attraper la maladie de Lyme transmise par les tiques, il est suggéré de consulter la carte détaillée des régions où il est susceptible de les retrouver, la carte des zones à risque et d'éviter ces secteurs ou de redoubler de vigilance en appliquant les conseils qui suivent.

Lorsque vous vous aventurez dans des zones boisées :

- Portez des vêtements longs, pantalons et chemises à manches longues de couleur pâle ;
- Utilisez un insectifuge contenant du DEET ou de l'icaridine ;
- Marchez dans les sentiers dégagés ;
- Après votre promenade, faites un examen de vérification de la présence de tiques sur tout votre corps, votre équipement et vos animaux de compagnie ;
- Mettez vos vêtements dans un sèche-linge, à grande chaleur pendant 10 minutes.

Si vous trouvez une tique accrochée à votre peau :

- Retirez-la avec une pince à épiler (retirer la tique dans un délai de 24 à 36 h peut prévenir l'infection) ;
- Lavez la zone de piqûre et vos mains puis désinfectez la plaie avec une solution contenant de l'alcool ;
- Essayez de conserver l'insecte dans un contenant et apportez-le à votre médecin. La tique vivante peut être conservée au réfrigérateur pendant 10 jours alors que la tique morte peut être conservée au congélateur 10 jours aussi.

N'essayez pas de retirer la tique en utilisant du vernis à ongles, de la gelée de pétrole ou avec de la chaleur pour brûler la tique.

Source : Institut national de santé publique | Gouvernement du Canada



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Du 29 avril au 7 juin, la Ville procédera au rinçage du réseau d'aqueduc en alternance dans tous les secteurs de la ville.

Lors de cette opération, une baisse temporaire de la pression de l'eau pourrait être remarquée et sa coloration pourrait être rougeâtre. Si cela se produit, nous vous recommandons de laisser couler l'eau de la baignoire ou votre sortie d'eau extérieure pendant quelques minutes ou jusqu'à ce que l'eau redevienne limpide. Si vous avez un adoucisseur et que l'eau est colorée, n'oubliez pas de rincer les filtres afin de vous assurer que le problème ne persiste pas.

Notez que l'eau demeure potable pendant la durée du rinçage.



RAPPEL DE RÉGLEMENTS

- N'oubliez pas que vous devez retirer votre abri temporaire (tempo) au plus tard le 15 avril 2019.
- Tous les terrains doivent être fauchés périodiquement afin que les herbes ne dépassent jamais 30 cm. Veuillez noter que le premier fauchage doit être fait au plus tard le 1^{er} juin.
- N'oubliez pas de venir chercher votre permis le plus rapidement possible, que ce soit pour :
 - L'installation d'une piscine ;
 - La construction ou l'installation d'un patio, d'un cabanon, etc. ;
 - Une rénovation, etc.

Lors de la période estivale, les demandes de permis s'accroissent et le délai d'émission est d'environ deux semaines. Ainsi, nous vous recommandons de vous préparer à l'avance afin de ne pas retarder vos travaux.



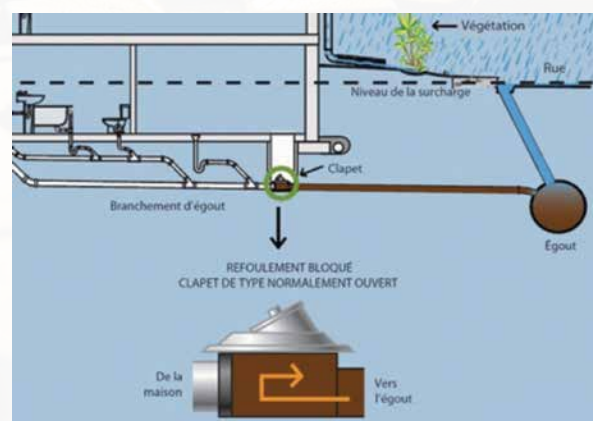
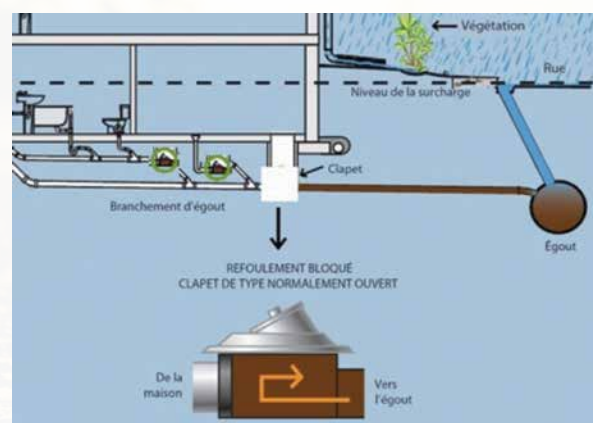
RAPPEL SUR L'INSTALLATION OBLIGATOIRE D'UNE SOUPAPE (CLAPET)

La Ville de Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2018-07 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Une soupape de sûreté (ou soupape de retenue, ou clapet) doit être installée sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans les sous-sols et les caves. Cette soupape de retenue doit être facilement accessible pour son entretien et son nettoyage et doit être maintenue en bon état de fonctionnement par le propriétaire du bâtiment. À défaut, la Ville ne peut pas être tenue responsable des dommages causés lors d'un refoulement d'égout. L'emploi d'un tampon fileté pour fermer l'ouverture d'un renvoi de plancher ne dispense pas de l'obligation d'installer une soupape de sûreté.

Le propriétaire d'un immeuble devra se conformer aux obligations du Règlement numéro 2018-07 dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de celui-ci qui est le 8 juin 2018. À compter de cette date, le propriétaire ne pourra plus invoquer un droit acquis pour justifier une réclamation pour dommages-intérêts à l'encontre de la Ville en raison d'un refoulement d'égout. La date limite pour procéder à l'installation d'une soupape de retenue est donc le 8 juin 2019. La soupape de sûreté doit être conforme aux normes prescrites par le Code de plomberie - Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

Toute personne intéressée peut consulter le texte intégral du règlement obligeant l'installation d'une soupape de sûreté (clapet), soit sur le site Internet de la Ville sous l'onglet « Règlements municipaux », soit en s'adressant au **Service du greffe de la Ville : 450 429-3546, poste 252.**



PRÉVENTION

POUR UNE BAINNADE EN TOUTE SÉCURITÉ

Prenez toutes les précautions nécessaires pour une baignade sécuritaire. Soyez prêts à réagir à une situation d'urgence et évitez qu'un moment d'inattention ne survienne.



AVANT LA BAINNADE

- 1. Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire.**
Apprendre les techniques d'intervention d'urgence peut sauver la vie d'un proche.
- 2. Inscrivez l'adresse de la résidence et les numéros d'urgence près des téléphones.**
- 3. Apportez un téléphone sans fil à proximité de la piscine.**
Il vous sera très utile pour appeler les secours en cas d'incident.
- 4. Ayez avec vous boissons, lunettes de soleil, serviette et crème solaire.**
Vous éviterez ainsi d'avoir à vous déplacer loin de la piscine.
- 5. Ayez à proximité de la piscine une bouée, un objet flottant, un gilet de sauvetage ou une perche.**
- 6. Établissez des règles pour les utilisateurs de votre piscine.**

PENDANT LA BAINNADE

- 1. Assignez un adulte à la surveillance de la piscine.**
- 2. Ne quittez jamais des yeux vos enfants.**
Soyez alerte en tout temps quand des enfants se baignent. Évitez les distractions comme la lecture ou les médias sociaux sur votre téléphone intelligent.
- 3. Ne laissez jamais un enfant seul dans la piscine ne serait-ce que quelques secondes.**
Si vous devez absolument vous absenter, demandez aux enfants de sortir de la piscine.
- 4. Peu importe votre âge ou vos habiletés, ne vous baignez jamais seul.**
- 5. Reconnaissez les signes de noyade.**
La noyade est un phénomène silencieux, d'où l'importance de reconnaître visuellement les signes d'un enfant qui se noie.

APRÈS LA BAINNADE

- 1. Ne laissez pas des jouets flotter dans la piscine.**
Ils peuvent attirer les enfants près de l'eau et augmenter les risques de chutes.
- 2. Assurez-vous que tous les accès à la piscine sont bien refermés.**



LA PRÉPARATION DE VOTRE BARBECUE POUR LA SAISON ESTIVALE

Votre barbecue ayant été hiverisé, vous devez valider certains points importants avant sa remise en fonction pour la saison :

- Vérifiez les raccords du barbecue avec la bonbonne. S'il y a déformation des pièces ou une apparence de corrosion, examinez tout le système afin de prévenir d'éventuelles fuites ;
- Lors de la première utilisation, dévissez le bouchon d'un quart ou d'un demi-tour uniquement. Cela vous permettra d'observer le fonctionnement ;
- Ouvrez toujours le couvercle du barbecue avant d'allumer le gaz ;
- Laissez refroidir l'appareil avant de refermer le couvercle ou d'installer la housse protectrice ;
- Installez l'appareil à au moins un mètre d'un bâtiment.

N'OUBLIEZ PAS :

- Toute bouteille de plus de 10 ans doit être retirée ;
- Si votre bonbonne est rouillée ou bosselée, remplacez-la ;
- Ne jetez jamais une bonbonne de gaz aux déchets. Retournez votre vieille bonbonne au distributeur. Il saura quoi en faire ;
- Gardez vos bonbonnes à l'extérieur, été comme hiver.



SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Cette année, la Semaine de la sécurité civile se tiendra du 5 au 11 mai. C'est l'occasion de vous rappeler que le Québec n'est pas à l'abri des sinistres et de sensibiliser les citoyens aux conséquences d'un sinistre.

En cas d'urgence, il est primordial de faire des réserves d'eau, de nourriture non périssable et d'avoir sous la main les articles essentiels qui composent une trousse d'urgence.

Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. En situation d'urgence ou de sinistre, vous devez vous assurer de votre propre sécurité, celle de votre famille et de la sauvegarde de vos biens.

450 225-2222
securitepublique.gouv.qc.ca



ATTENTION AUX FEUX DE BROUSSAILLE

Le printemps est reconnu pour ses risques élevés de feux d'herbe. La nouvelle végétation étant rapidement asséchée par le soleil et le vent, une perte de contrôle d'un feu de broussailles ou de feuilles peut survenir brusquement et entraîner des dommages, voire la destruction d'infrastructures, de bâtiments et de plantations forestières.

FOYERS EXTÉRIEURS CONFORMES

Pour faire un feu cet été, rappelez-vous que vous devez utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles pour la cheminée et d'un autre pour l'âtre. Le foyer doit toujours être installé à au moins deux mètres (6,6 pieds) de tout bâtiment.

N'oubliez pas de fraterniser avec vos voisins. Un appel non fondé au service d'incendie engendre des coûts lors des déplacements, pensez-y!

LES FEUX À CIEL OUVERT

Sauf pour les foyers, les grils ou les barbecues, les feux en plein air sont interdits.

L'usage de pétards, de fusées et de pièces pyrotechniques constitue aussi une nuisance et est prohibé.

**SOYEZ
AVISÉS!**



Printemps 2019



LOISIRS

Soirée d'inscription aux activités de loisirs

📍 450 429-3546, poste 242
Salle du conseil de l'hôtel de ville, 660, rue Ellice

Le 2 mai prochain de 17 h à 20 h, ne manquez pas la soirée d'inscription aux activités estivales (baseball, soccer, camp de jour et natation) de la Ville de Beauharnois.



**GARDEZ
LA FORME!**

Reprise des activités du Club de marche


📍 450 429-6453 | lydia@cabbeuharnois.com

Le Club de marche du Centre d'action bénévole de Beauharnois a repris ses activités. Il s'agit d'un excellent moyen pour garder la forme, améliorer l'équilibre, réduire le nombre de chutes et les risques de blessures.

LOISIRS




Camp de jour

 Programmation et inscription en ligne : academiejs.com

Le camp de jour de l'Académie des jeunes sportifs sera de retour à l'été 2019 !

Vos petits sportifs pourront pratiquer une multitude de sports et développer leur créativité en expérimentant plusieurs formes d'art.

Beau « Art » nois

 514 497-5597

Facebook: Troupe Beau « Art » nois

Inscription jusqu'au 1^{er} juillet: dom-67@hotmail.com

La troupe de théâtre Beau « Art » nois est en période de recrutement pour l'automne. Joignez-vous à une équipe inspirante et osez relever le défi en tant que comédien ou tout autre poste qui gravite autour de la scène.



CULTURE




Musée québécois d'archéologie



De nouvelles expositions

Le Musée rafraîchit ses expositions pour la prochaine saison. Ne manquez pas l'ouverture publique le 7 mai prochain !

Visites scolaires revisitées

 450 429-7857
animation@pointedubuisson.com

L'équipe du Musée a révisé ses programmes éducatifs ! Réservez la place de votre classe ce printemps ou cet automne !



Les programmes éducatifs de Pointe-du-Buisson ont été élaborés selon les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise. Le Musée est inscrit au Répertoire culture-éducation du ministère de la Culture et des Communications.

**NOUVEAUTÉS
AU MUSÉE!**



BIBLIOTHÈQUE DE BEAUHARNOIS

Heure du conte

450 429-3546, poste 260

L'heure du conte est une excellente façon de développer le désir de lire et d'écrire, des facteurs essentiels à la réussite éducative.

En collaboration avec la Halte familiale

20 avril
18 mai – Conte spécial de la Semaine du camping
10 h

Club de lecture thématique pour adulte

Inscription obligatoire :
450 429-3546, poste 260

Pour tous les adultes curieux et passionnés de littérature qui désirent échanger et discuter autour d'un bon roman dans une ambiance décontractée.

Mardi, 14 mai – Romans où se déroule un voyage
18 h 30



CONFÉRENCES

Réservation obligatoire : 450 429-3546, poste 260

« Désencombrer pour mieux s'organiser »

Apprendre à optimiser son espace de vie et à maximiser le rangement. Conférence animée par Véronique Longpré, propriétaire du service d'organisation et de rangement à domicile « Tout à sa place ».

toutasaplace.com

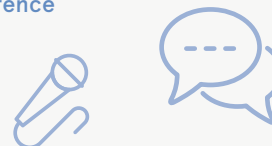
Samedi 11 mai, 10 h

« La science dans votre assiette »

Avec Anne-Marie Desbiens, chimiste, auteure du blogue « La Foodie scientifique » et chroniqueuse, découvrez la fascinante science qui se cache derrière les aliments de tous les jours.

lafoodiescientifique.com/conference

Mercredi 22 mai, 18 h 30



VIE COMMUNAUTAIRE



Hôtel Plaza, 40, avenue du Centenaire,
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3L6

SUR PLACE :

- Kiosques d'organismes communautaires de la région ;
- Boutiques spécialisées... venez encourager l'achat local ;
- Entreprises de services spécialisés en petite enfance ;
- Animation pour les enfants.

Samedi 27 avril de 10 h à 16 h et dimanche 28 avril de 10 h à 15 h

GRATUIT (contribution volontaire)

Pour connaître la programmation, suivez-nous sur Facebook : @salonpetiteenfancekia

**MAI**

7 JEUX DES AÎNÉS : PÉTANQUE INTÉRIEURE
Centre de pétanque du Bel Âge
9 h à 16 h
 1 800 828-3344

8 DÎNER COMMUNAUTAIRE
CLUB DES AÎNÉS DE BEAUHARNOIS (FADOQ)
Local 316 du centre communautaire
11 h 30
 Denise Charbonneau : 514 246-1578

15 JOURNÉE LASAGNE
CLUB LIONS BEAUHARNOIS
Au Vieux - Brasserie festive
 450 429-3170
 /Club Lions Beauharnois

18 SPECTACLE ANNUEL
ÉCOLE DE DANSE « BEAU'ART DANSE »
Pavillon de l'île Saint-Bernard
19 h 30
 Billets : 450 429-3546, poste 242

25 CRITÉRIUM OPTIMISTE DE BEAUHARNOIS
COURSE DE VÉLO ORGANISÉE PAR
L'ÉQUIPE VÉLO PATRIOTES 1838
8 h à 16 h
 velopatriotes1838.com

SOUPER ET DANSE DE FIN DE SAISON
CLUB DES AÎNÉS DE BEAUHARNOIS (FADOQ)
Salle Marie-Rose du centre communautaire
17 h 30
 Jacqueline Lepage : 450 429-7165
Réservation et cartes de membre obligatoires
Aucun billet vendu à la porte

26 BICYCLETHON
CLUB OPTIMISTE BEAUHARNOIS-MAPLE GROVE
Départ et arrivée à l'Aréna André-Richard
 /cluboptimistebeauharnois/

1^{er} PARCOURS DES COULEURS
ORGANISÉ PAR LE CLUB DE PATINAGE
ARTISTIQUE DE BEAUHARNOIS
Départ Aréna André-Richard
 Inscription : /CPA Beauharnois
genevieve.brault@hotmail.com

JUIN

7 RELAIS POUR LA VIE
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
Aréna André-Richard
9 h 30 à 7 h 30
 relaispourelavie.ca | /RelaispourelavieBeauharnois
Alexandra Lalonde : 450 692-5110
alexandra.lalonde@quebec.cancer.ca



13 LE RALLYE DES LAPINAUX
AU PROFIT DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS
ORGANISÉ PAR LE GROUPE DÉFI SECONDAIRE 2
Départ à la Place du marché
10 h à 12 h
📍 438 391-1406

15 COLLECTE DE SANG
CLUB OPTIMISTE BEAUHARNOIS-MAPLE GROVE
Salle Marie-Rose du centre communautaire
13 h 30 à 19 h 30

27-28 SALON DE LA PETITE ENFANCE
RÉGATE KIA VALLEYFIELD
ORGANISÉ PAR LA TABLE D'ACTIONS
CONCERTÉES 0-5 BEAUHARNOIS-SALABERRY
Hôtel Plaza
27 avril : 10 h à 16 h | 28 avril : 10 h à 15 h
📍 [f /salonpetiteenfancekia](https://www.facebook.com/salonpetiteenfancekia)

SPECTACLE ANNUEL
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BEAUHARNOIS
Aréna André-Richard
📍 cpabeauharnois@hotmail.com
Billets : Jean-François Touchette, 514 886-2065

27 EXPOSITION DU CERCLE
DE FERMIERES SAINT-CLÉMENT
Salle Marie-Rose du centre communautaire
10 h à 16 h

28 COURSE DES ÉCLUSIERS
ORGANISÉE PAR L'ÉQUIPE VÉLO PATRIOTES 1838
📍 velopatriotes1838.com

30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET ÉLECTIONS
CLUB DES AÎNÉS DE BEAUHARNOIS (FADOQ)
Local 316 du centre communautaire
19 h
📍 Robert Bélisle, président : 450 225-0258
Carte de membre obligatoire

2 INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR ET
AUX ACTIVITÉS ESTIVALES DE LA VILLE
Hôtel de ville
17 h à 20 h
📍 450 429-3546 poste 242

4 FÊTE DU PRINTEMPS
RALLYE DES ORGANISMES, JEUX ET ANIMATION
École Saint-Paul
9 h 30 à 12 h
📍 ville.beauharnois.qc.ca

VIE COMMUNAUTAIRE

Appel de projets

Piano public

📍 ville.beauharnois.qc.ca

Dans le cadre du projet d'installation d'un piano public à la Place du marché, dans le centre-ville de Beauharnois, la Ville invite les artistes à soumettre une proposition artistique pour la mise en valeur de la boîte protectrice du piano, ainsi que pour la façade de celui-ci.

Le projet vous intéresse ? Visitez le ville.beauharnois.qc.ca pour tous les détails.



Appel de projets

Jardin collectif

📍 anne.bouthillier@ville.beauharnois.qc.ca
450 429-3546, poste 266

Vous aimeriez mettre sur pied un projet de jardin collectif dans votre quartier, avec vos voisins ou des amis ?

Présentez votre projet : l'endroit où vous aimeriez implanter ce projet et la liste des participants.

Vous pourriez obtenir un coup de pouce de la Ville pour vous aider à démarrer votre projet.



RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS



La Ville de Beauharnois a adopté le règlement 2018-16 le 6 novembre 2018 permettant dorénavant d'afficher les avis publics sur le site Internet de la Ville de Beauharnois. Depuis la dernière parution du *Beauharnois vous informe*, voici les avis publics parus :

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02), LE 8 JANVIER 2019

- Le projet de ce règlement se résume comme suit : le conseil municipal demande à ce qu'il n'y ait aucune indexation sur la rémunération de base et la rémunération additionnelle pour l'année 2019. Ces rémunérations demeureront donc au même seuil que celles établies pour l'exercice financier 2018. L'article 7 du règlement 2002-009 traitant de ce sujet est donc modifié.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2018-15, 2018-18, 2019-01 ET 2019-02, LE 21 JANVIER 2019

- Règlement numéro 2018-15 décrétant une dépense de 413 810 \$ et un emprunt de 413 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer le gainage structural des conduites d'égouts de la 27^e, 28^e et 29^e Avenues.
- Règlement numéro 2018-18, tel qu'amendé modifiant le Règlement numéro 2012-06 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beauharnois.
- Règlement numéro 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que des modalités de paiement pour l'année 2019.
- Règlement numéro 2019-02 modifiant le Règlement numéro 2002-009, tel qu'amendé, relativement au traitement des élus municipaux et amendant l'article 7 traitant de l'indexation annuelle de la rémunération de base et de la rémunération additionnelle.

PARTICIPATION RÉFÉRENDAIRE DU RÈGLEMENT 701-35, LE 28 JANVIER 2019

- À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 janvier 2019 sur le premier projet de Règlement numéro 701-35, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté, le 12 février 2019, le second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC -204 en y ajoutant l'usage spécifiquement permis « micro-brasserie ». Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Pour être valide, la demande devait être déposée au plus tard le 22 février 2019.

PARTICIPATION RÉFÉRENDAIRE DU RÈGLEMENT 701-36, LE 28 JANVIER 2019

- À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 janvier 2019 sur le premier projet de Règlement numéro 701-36, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté, le 12 février 2019, le second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones I-65 et I-67 en y ajoutant certains usages spécifiquement permis. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Pour être valide, la demande devait être déposée au plus tard le 22 février 2019.

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES DU 82, RUE DUPUIS ET DU 600, RUE ELLICE, LE 28 JANVIER 2019

- DM 2018-0030 | 82, rue Dupuis : La nature de la demande consiste à créer un nouveau lot dont la profondeur moyenne serait de 25,26 mètres alors qu'à la grille des usages et normes, la profondeur minimale d'un lot doit être de 30 mètres.
- DM 2019-0001 | 600, rue Ellice : La nature de la demande consiste à autoriser la création d'un lot distinct pour le Manoir Ellice. La création de ce lot distinct a pour but de créer éventuellement un bail emphytéotique. Le lot serait dérogoire au niveau de ses dimensions, sur l'accès direct ainsi que sur son orientation. Ce lot aurait 18,43 mètres de largeur et 15,38 mètres de profondeur moyenne alors qu'à la grille des usages et normes ces marges doivent être de 30 mètres chacune. La superficie du lot aurait 333,8 mètres carrés alors que la grille des usages et normes exige 1 000 mètres carrés. N'ayant pas accès à une rue cadastrée et ne possédant pas un accès direct à la voie de circulation, les lignes latérales du lot ne seraient pas perpendiculaires à la ligne de rue comme le stipule la réglementation.

Ces deux dérogations mineures ont été adoptées par le conseil municipal lors de la séance du 12 février 2019.

**Pour être informés lors de la publication d'un avis public les citoyens sont invités à contacter le Service du greffe :
450 429-3546, poste 246 | direction.generale@ville.beauharnois.qc.ca.**

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans ce mensuel peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Linda Toulouse – Secteur de Pointe-du-Buisson
Jocelyne Rajotte – Secteur des Îles-de-la-Paix
Roxanne Poissant – Secteur de la Beauce
Guillaume Lévesque-Sauvé – Secteur des Moissons
Richard Dubuc – Secteur Saint-Louis
Alain Savard – Secteur du parc industriel
Bruno Tremblay – Maire

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 mai 2019 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur : [f](#) [in](#) [t](#) [i](#)